Rapport de jury de la certification complémentaire Langues et Cultures de l'Antiquité (session 2018)

Mise en place pour la première fois cette année, la certification complémentaire LCA vient enrichir le panel déjà large des certifications qui permettent aux professeurs de faire valoir des compétences spécifiques qui sont en-dehors du champ de leur discipline de recrutement.

Composition du jury :
M. François RIPOLL, Professeur de Langue et Littérature latines, Université Jean Jaurès de Toulouse
M. Franck LUCHEZ, IA-IPR de Lettres
M. Bruce DESILVE, faisant-fonction IA-IPR de Lettres

Profil des candidats et résultats de cette session

La certification s'adresse en priorité aux professeurs de lettres modernes, de langue ou d'histoire-géographie qui peuvent attester d'une formation universitaire en latin et/ou en grec et d'une expérience significative de l'enseignement du latin et/ou du grec, et qui souhaitent faire valider leurs compétences dans le domaine des Langues et Cultures de l'Antiquité.
Pour cette session, 19 candidats se sont inscrits, mais 7 dossiers seulement ont été rendus.
6 candidats se sont présentés à l'épreuve orale : 1 professeur d'espagnol, 1 professeur d'italien, 4 professeurs de lettres modernes ; sur les 6 candidats présents 4 ont été admis et 2 ont été refusés.
Pour cette session, tous les candidats ont choisi l'option latin.

Nombre d'inscrits : 19
Nombre de dossiers rendus : 7
Nombre de candidats présents : 6
Absent : 1
Nombre de reçus : 4
Moyenne globale des candidats évalués : 12,5
Note la plus basse : 08
Note la plus haute : 16

Répartition des notes obtenues :

Note de 4 à 7	Note de 8 à 9	Note de 10 à 14	Notes de 15 à 20
0	2	2	2

L'objectif de la certification

La note de service n° 2018-041 du 19-3-2018 indique clairement les enjeux de l'épreuve orale :
« *Lors de l'épreuve orale constitutive de l'examen, le jury évaluera les connaissances et compétences suivantes :*
- la culture antique du candidat (connaissance de l'histoire, de la géographie, de la littérature et des arts, etc.) ;
- la connaissance de la langue ancienne concernée (latin ou grec) dans ses différentes composantes : lexique, morphologie, syntaxe, stylistique, prosodie ;
- la connaissance du développement de l'enseignement des langues et cultures de l'Antiquité dans le système scolaire, et des programmes en cours ;
- la capacité à concevoir une séquence d'enseignement efficace qui combine les différentes perspectives de la discipline, et à en expliciter les finalités.
- la connaissance des spécificités de la pédagogie des LCA : travail en équipe, interdisciplinarité, dynamique de projet ; »

Le dossier à rendre

La note de service n°2004-175 du 19-10-2004, reprise dans le B.O. n°39 du 28 octobre 2004, précise : « *En déposant sa demande d'inscription, le candidat remettra un rapport d'au plus cinq pages dactylographiées, précisant, d'une part, les titres et diplômes obtenus en France ou à l'étranger, en rapport avec le secteur disciplinaire choisi […], et présentant, d'autre part, les expériences d'enseignement, d'ateliers, de stages, d'échanges, de sessions de formation auxquels il a pu participer, de travaux effectués à titre personnel ou professionnel, comprenant un développement commenté de l'une des expériences qui lui paraît la plus significative*. »

De nombreux dossiers ont paru ne pas saisir les enjeux de cette première étape : peut-être ont-ils été constitués dans l'urgence, sans avoir pleinement conscience des attentes.

Un soin particulier doit être apporté à l'élaboration de ce dossier de manière générale et à sa dimension pédagogique plus particulièrement. Ce dossier ne peut pas se résumer à une simple lettre de motivation. Le « *développement commenté* » ou projet pédagogique du dossier se révèle parfois lacunaire car il ne montre pas une assise didactique précise : mieux vaut présenter une seule séance de cours dont les attendus didactiques sont détaillés plutôt que de présenter une séquence sous forme de tableau récapitulatif qui ne dit finalement rien du projet précis. Enfin, il est hautement souhaitable de produire en annexe toutes les pièces qui attestent d'un parcours universitaire riche, ou autres expériences (enseignement à l'étranger, stages) qui peuvent valoriser une candidature.

L'épreuve d'admission

Extrait de la note de service n°2004-175 du 19-10-2004 qui encadre le déroulement des épreuves de certification complémentaire :

« *L'examen est constitué d'une épreuve orale de trente minutes maximum débutant par un exposé du candidat de dix minutes maximum, suivi d'un entretien avec le jury, d'une durée de vingt minutes maximum.*

L'exposé du candidat prend appui sur la formation universitaire ou professionnelle, reçue dans une université, dans un institut universitaire de formation des maîtres ou dans un autre lieu de formation dans le secteur disciplinaire et, le cas échéant, dans l'option correspondant à la certification complémentaire choisie.

Le candidat fait également état de son expérience et de ses pratiques personnelles, dans le domaine de l'enseignement ou dans un autre domaine, notamment à l'occasion de stages, d'échanges, de travaux ou de réalisations effectués à titre professionnel ou personnel.

L'entretien qui succède à l'exposé doit permettre au jury d'apprécier les connaissances du candidat concernant les contenus d'enseignement, les programmes et les principes essentiels touchant à l'organisation du secteur disciplinaire et, le cas échéant, à l'option correspondant à la certification complémentaire choisie et d'estimer ses capacités de conception et d'implication dans la mise en œuvre, au sein d'un établissement scolaire du second degré d'enseignements ou d'activités en rapport avec ce secteur.

Le jury dispose du rapport rédigé par le candidat pour son inscription. Ce rapport n'est pas soumis à notation. »

<u>L'exposé</u> de 5 à 10 minutes doit répondre aux attendus mentionnés ci-dessus, et ne doit pas se contenter de survoler le dossier remis.

Il ne suffit pas de déclarer que le latin est un enseignement incontournable : encore faut-il montrer en quelques mots en quoi il l'est pour des collégiens en 2018. Les candidats ne peuvent limiter l'intérêt du latin à un apport substantiel quant à l'étymologie du vocabulaire français et plus largement des langues romanes. Une langue étant porteuse de valeurs, d'une vision du monde (ce dont attestent son histoire, sa littérature et ses productions artistiques les plus diverses), il est important de dire en quoi les valeurs du latin nous parlent encore à travers les siècles. Ainsi, une déclaration comme « la culture antique est la base de notre culture » doit absolument être étayée d'exemples précis sous peine de passer pour une affirmation gratuite.

L'entretien avec les trois membres de jury permet de mesurer la compréhension que le candidat a des attentes institutionnelles (connaissance des programmes, place des textes et de la langue dans l'enseignement du latin). On peut attendre des candidats qu'ils aient entamé une réflexion sur la didactique des langues anciennes pour proposer des pratiques et des mises en œuvre pertinentes en classe : qu'est-ce que simplement lire un texte ou une œuvre de l'Antiquité ? quelle est la place de cette lecture ? qu'est-ce que traduire en classe ? quelle est la place de la version ? quelle exploitation des textes fait-on ? quelle est la place du commentaire ? Il paraît important aux yeux du jury de rappeler clairement que l'enseignement des Langues et Cultures de l'Antiquité ne peut pas se limiter à une initiation ludique à la culture antique et que les textes restent le point d'ancrage primordial de cet enseignement.
Certaines connaissances sont bien entendu indispensables (à titre d'exemple : être capable de citer le nom de deux grands poètes latins, de citer des titres de pièces de théâtre, ou encore de nommer de célèbres orateurs ou des textes politiques marquants pour les replacer dans leur contexte historique ; ou encore être capable d'évoquer les enjeux de la rhétorique antique, décrire la prosodie ou les procédés de la scansion).
Il est rappelé qu'une bonne connaissance de la langue latine (morphologie nominale et verbale, syntaxe, lexique courant) est exigée et évaluée lors de l'entretien : il est bien évident que ne peut se voir délivrer la certification LCA un enseignant qui ne serait pas capable de réfléchir à voix haute sur quelques lignes de latin qui lui seraient soumises afin d'en proposer l'ébauche d'une traduction. Enfin, l'on valorisera des candidats qui ont pensé la place de la langue en lien avec l'étude des textes, de l'histoire et de la civilisation.

Le jury a eu plaisir à échanger avec des professeurs qui, le plus souvent, ont une solide formation initiale en latin et/ou en grec et qui attestent d'une expérience d'enseignement dont ils sont capables de synthétiser les enjeux. Il a été très apprécié d'entendre des candidats capables de discerner les enjeux réels de l'enseignement des Langues et Cultures de l'Antiquité et qui ont à cœur de proposer à leurs élèves un enseignement structurant.

Quelques conseils pour les futurs candidats :

Le jury conseille donc aux futurs candidats, pour préparer la certification complémentaire, de s'imprégner, par une lecture fouillée, des programmes de collège et de lycée, de s'inscrire aux stages LCA du plan académique de formation (journées universitaires LCA ou le stage « lire, traduire, commenter » par exemple). Enfin, on ne saurait que recommander la lecture du *vademecum* national, elle aussi essentielle pour appréhender les attentes du jury :
http://cache.media.eduscol.education.fr/file/LCA/34/3/Vademecum_LCA_962343.pdf

Nous encourageons les candidats ajournés à continuer de se former, et à se représenter devant le jury.

Franck Luchez
IA-IPR de Lettres
Académie de Toulouse